



NATIONS
UNIES



Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale

Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.183/C.1/L.71
14 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

PROPOSITION PRESENTÉE PAR LA BARBADE, LA DOMINIQUE, L'INDE,
LA JAMAÏQUE, SRI LANKA, LA TRINITE-ET-TOBAGO ET LA TURQUIE

Crimes de terrorisme et crimes liés
au trafic des stupéfiants

1. Insérer les crimes de terrorisme et les crimes liés au trafic des stupéfiants en tant qu'alinéas d) et e) de l'article 5.
2. Insérer le texte suivant en tant qu'article 5 quinquies :
"La définition et les éléments constitutifs des crimes de terrorisme et des crimes liés au trafic de stupéfiants seront élaborés par la Commission préparatoire." ¹

¹Le mandat conféré à la Commission préparatoire en vue d'élaborer la définition et les éléments constitutifs sera inséré dans l'acte final.